

Signature de la convention du groupement hospitalier CHU-Citadelle

Mercredi 20 décembre 2023, les Conseils d'administration du CHU de Liège et de l'hôpital de la Citadelle ont mandaté les présidents des CA et les dirigeants des deux institutions pour cosigner la convention de groupement hospitalier. Pour la province de Liège, c'est une excellente nouvelle.

Entamées en septembre 2022, les négociations en vue de la constitution d'un groupement hospitalier entre le CHU de Liège et l'hôpital de la Citadelle prennent une tournure très concrète. Ce mercredi 20 décembre, « les deux Conseils d'administration ont mandaté les deux présidents des CA et les deux dirigeants pour cosigner la convention de groupement hospitalier qui est une étape importante car elle balise la collaboration entre le CHU de Liège et l'hôpital de la Citadelle, ce texte devant par ailleurs recevoir rapidement le feu vert des autorités ministérielles ayant les agréments dans leurs attributions », explique Philippe Boxho, président du CA du CHU de Liège. « Ensuite, nous aurons jusqu'à deux ans pour finaliser l'accord médical », complète Jean-Pierre Hupkens, son homologue à la Citadelle. « Ce qui passe par la création d'une structure faitière – une société coopérative – ayant en son sein un Conseil d'administration commun qui assurera notamment la coordination et la bonne mise en pratique de la convention de groupement. Nous procéderons également à la mise en place d'un organigramme unique en ce qui concerne le management ».

Quant aux négociations médicales, qui avaient déjà abouti à de nombreux points de compromis, elles vont se poursuivre, sous l'égide de facilitateurs qui ont désormais pour mission de faire avaliser par les deux Conseils médicaux un accord général. Les futures discussions doivent permettre à chaque partie de se retrouver équitablement dans le projet.

Le personnel (soignant et non soignant) va donc apporter son savoir-faire à un groupement d'importance, puisque les deux partenaires s'apprêtent à créer l'un des plus grands hôpitaux publics universitaires belges, avec une politique RH d'attractivité renforcée (mobilité interne, formation continue, conditions de travail, bien-être, ...). Quant aux nombreux patients (voir ci-contre), ils pourront disposer d'une offre médicale d'envergure et de proximité, de soins de qualité – en ce compris pour les maladies rares ou aiguës – ou encore d'une meilleure fluidité du trajet-patient (administratif, suivi médical, ...).

« La triple raréfaction (médecins, infirmiers, moyens financiers) que nous connaissons nous pousse à nous réinventer », continue Jean-Pierre Hupkens, « et la mise en commun des compétences et

Le futur groupement en quelques chiffres:

- _ 10.000 travailleurs
- _ 1940 lits agréés
- _ 20 sites géographiques
- _ 60.000 interventions chirurgicales
- _ 79.000 admissions en hospitalisation
- _ 1.700.000 rendez-vous

des pôles d'excellence est une condition sine qua non pour continuer à offrir à l'ensemble de la population liégeoise des soins de santé de qualité et de proximité. L'activité médicale de pointe des deux hôpitaux n'est en effet plus à démontrer ». Quant à la dimension académique, « elle restera évidemment un atout de premier plan », précise Philippe Boxho : « Nous avons l'ambition de consolider et de développer l'expérience académique acquise par le caractère universitaire du CHU ».

En unissant les forces des deux partenaires, le futur groupement continuera à offrir un service public d'excellence, au bénéfice de tous, dans la qualité des soins, l'activité médicale de pointe, l'enseignement, la formation, la recherche et l'éthique, pour devenir une référence inspirante et durable.